

Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

R
N

13026912

BRUXELLES

-4 FEB 2013
Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/02/2013 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0458.723.391

Dénomination (en entier) : TONIGHT MUSIC

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : avenue Louise 522, 1050 Bruxelles 5, Belgique
(adresse complète)Objet(s) de l'acte : Transfert du siège social; Création d'un siège d'exploitation;
Renouvellement de mandats d'administrateurs et administrateur délégué

Texte :

Extrait du procès-verbal de l'A.G. extraordinaire du 4 janvier 2013.

A l'unanimité des voix (il n'a donc pas dû être tenu compte des réductions éventuelles de celles-ci) l'Assemblée :

I

Décide de transférer le siège social à l'avenue de la Sapinière 42 à 1180 Uccle à dater de ce jour.

II

Décide d'ouvrir un siège d'exploitation rue du Millenaire 2 à 1440 Wauthier-Braine.

III

Décide de reconduire les mandats d'administrateur et administrateur délégué de monsieur Salvatore ADAMO domicilié avenue de la Sapinière 42 à 1180 Uccle et de la SCA Music Management Holding (0458.722.797) dont le siège social est situé avenue de la Sapinière 42 à 1180 Uccle et le mandat d'administrateur de madame Nicole DURANT domiciliée avenue de la Sapinière 42 à 1180 Uccle pour une durée de six années expirant juste après l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Ces mandats seront exercés à titre gratuit.

Pour autant que besoin, l'assemblée générale extraordinaire confirme tous les actes posés par les administrateurs depuis la dernière nomination parue au Moniteur Belge.

IV

L'assemblée déclare conférer tous pouvoirs à la Société Privée à Responsabilité Limitée Bureau d'Etudes Comptables et Fiscales Florizoone & Partners SPRL dont

le siège social est situé boulevard Reyers 207-209 Bte 2 à 1030 Schaerbeek représenté par son gérant Monsieur Florizoone Anthony, ou toute personne désignée par elle, à l'effet d'effectuer toutes démarches et formalités en vue de la modification de l'immatriculation de la société auprès d'un guichet d'entreprise et/ou des services de la taxe sur la valeur ajoutée. Le mandataire prénommé pourra, au nom de la société, faire toutes déclarations, signer tous actes et documents, substituer et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire à l'exécution du présent mandat

Salvatore ADAMO
Administrateur délégué